REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N° 102/PR/MAE

ANNEE 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;

VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU le Décret N°22/PR du 30 janvier 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;

VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°113/PC/MFPTAS/MAE du 8 juillet 1964, portant la liste des emplois susceptibles d'être ouverts dans les postes diplomatiques ;

VU le Décret N°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 modifié par le décret N°143/PR/MFAE/MAE/MFPTAS du 21 décembre 1965, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères ;

VU le Décret N°41/PR/MAE du 14 février 1967, nommant Mr Virgile TEVOEDJRE Premier Conseiller à Washington ;

Sur la proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Mr Virgile TEVOEDJRE, Secrétaire des Affaires Etrangères de 1ère classe, précédemment Premier Conseiller, est nommé à titre personnel Ministre Conseiller à l'Ambassade du Dahomey à Washington.

Article 2 - Le présent décret qui prend effet à compter du 17 novembre 1967, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 11 Avril 1968

par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire,

Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Chef de Bataillon
Benoît SINZOGAN

Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,

Pascal CHABI KAO

Ampliations : PR 4 - MAE 6 - CS 6 Ministères 8 - SGG 4 - Trésor 4 - Intéressé 1 - IAA 1 - Gde Chanc. 1